



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Service des politiques supports et des systèmes d'information

Département des politiques ministérielles de fonctionnement et d'achat durables

Note du 26 mars 2015 relative à la mise en application du plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage» du 4 février 2015 et de l'instruction 5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 dans les services des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR)

NOR: DEVK1507091N

(Texte non paru au Journal officiel)

Date de mise en application: immédiate.

Résumé: la présente note énonce tout d'abord les conditions de mise en œuvre du plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » du 4 février 2015 en vue de produire des résultats positifs dès la fin 2015. Elle définit ensuite les conditions d'élaboration du plan ministériel « administration exemplaire » pour la période 2015-2020 en application de l'instruction 5769/SG du Premier ministre en date du 17 février 2015. Cette note précise enfin les modalités de collecte des résultats (données, indicateurs et synthèses du suivi des actions) du plan administration exemplaire (PAE) des MEDDE/MLETR pour l'année 2014, ces résultats devant constituer les éléments de l'état de référence du futur plan ministériel 2015-2020.

Catégorie: note adressée par les ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité aux services chargés de son application.

Domaine: écologie, développement durable.

Mots clés liste fermée: Energie et Environnement.

Mots clés libres: administration exemplaire – plans d'action – transition écologique – transition énergétique – mobilité durable – déchets – zéro gaspillage – préservation des ressources – biodiversité – achats durables – achats responsables.

Références:

Plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR), adopté en conseil des ministres le 4 février 2015;

Lettre 5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 portant instruction relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

Annexes:

Annexe 1. – Plan d'action « administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR), adopté en conseil des ministres le 4 février 2015.





- Annexe 2. Lettre 5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 portant instruction relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.
- Annexe 3. Calendrier général de mise en œuvre principaux jalons.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité aux préfets de région (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DREAL], direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France [DRIEA], direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement d'Île-de-France [DRIEE], direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France [DRIHL], direction interrégionale de la mer [DIRM]; direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL] [Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion], direction de la mer [DM] [Guadeloupe, Guyane, Martinique, Sud Océan Indien], direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierreet-Miquelon [DTAM]); aux préfets coordonnateurs des itinéraires routiers (direction interdépartementale des routes [DIR]); aux services techniques à compétence nationale, centre d'études des tunnels [CETU], Centre national des ponts de secours [CNPS], Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés [STRMTG], aux établissements d'enseignement (École nationale des techniciens de l'équipement [Aix-en-Provence, Valenciennes]); au Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (centres de valorisation des ressources humaines [Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours] et Centre d'évaluation, documentation et innovation pédagogiques [CEDIP]); à l'administration centrale (direction générale de l'énergie et du climat, direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, direction générale de l'aviation civile, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction générale de la prévention et des risques, direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, conseil général de l'environnement et du développement durable, commissariat général au développement durable) (pour exécution).

La présente note a pour objet de préciser les travaux à engager d'ici la fin du premier semestre 2015 au titre de la démarche «administration exemplaire». Ces travaux comportent trois volets:

- la mise en œuvre du plan d'action «administration exemplaire» 2015;
- la mise en application de la lettre 5769/SG du Premier ministre en date du 17 février 2015 portant instruction relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020;
- les modalités de collecte des résultats 2014 en vue de réaliser le bilan annuel du plan administration exemplaire.

A. – Lors du conseil des ministres du 4 février 2015, le Premier ministre et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont présenté une communication relative aux conclusions de la Conférence environnementale.

À l'issue de celui-ci, ont été adoptés la feuille de route retraçant les engagements issus de la Conférence, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) ainsi que le plan «administration exemplaire» préparé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à engager dès 2015.

Dans une année riche en événements avec la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte et la tenue à Paris de la 21° conférence des parties en décembre prochain, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a souhaité mobiliser et amorcer très rapidement une dynamique en demandant aux services de mettre en œuvre immédiatement des actions concrètes

Ce plan appelé « plan d'action administration exemplaire pour la transition écologique, administration zéro gaspillage » (*cf.* annexe 1) fixe à la fois des engagements collectifs et des écogestes au quotidien, répartis selon quatre axes:

1. Pour faire du ministère un territoire de la transition énergétique;

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



- 2. Pour une mobilité plus durable;
- 3. Pour un ministère zéro déchet, zéro gaspillage;
- 4. Pour préserver la biodiversité.

En toute logique avec l'intitulé du plan, les axes « ministère de la transition énergétique » et « zéro déchet, zéro gaspillage » sont assortis d'objectifs précis ambitieux : « économiser 20 à 30 % de l'énergie le plus vite possible (en volume) » pour le premier, et « moins 20 à moins 30 % de dépenses d'énergie et de fournitures le plus vite possible » pour le second.

Je vous demande de veiller à mettre en œuvre au plus tôt les engagements collectifs et les différentes actions selon le processus participatif et dynamique décrit dans le plan ministériel: inviter les agents à participer et à proposer des actions et leur rendre compte des résultats; mettre en place une communauté de travail « ministère exemplaire pour la transition écologique, zéro gaspillage » pour préciser et compléter les actions, sous l'impulsion des correspondants centraux et régionaux du plan administration exemplaire (COPAE); désigner un référent dans chaque service pour participer au suivi interne de la démarche.

Le plan d'action fera l'objet d'un suivi trimestriel par mes services qui concernera les principaux engagements collectifs. Je vous demanderai de plus de m'adresser-pour le 15 octobre 2015 - une synthèse de l'état d'avancement du plan dans vos services à la date du 30 septembre. Une synthèse nationale sera ainsi établie pour le 15 novembre 2015.

B. – Par ailleurs, la lettre 5769/SG du Premier ministre en date du 17 février 2015 portant instruction relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 (cf. annexe 2) demande à chaque ministre de bâtir un plan ministériel administration exemplaire (PMAE) portant sur la même période. La date limite pour remettre le plan ministériel au commissaire général au développement durable est le 30 juin 2015 (cf. annexe 3 sur le calendrier général de mise en œuvre).

Le dispositif devra cibler de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale dans les quatre domaines déjà évoqués dans le plan 2015: économies d'énergie; mobilité durable; économie de ressources et réduction des déchets; préservation de la biodiversité.

À côté de ces aspects environnementaux, je souhaite qu'y soient adjoints des aspects sociaux et sociétaux en application de la responsabilité sociale de l'État.

Vous veillerez également, conformément à l'instruction du Premier ministre et au souhait de la ministre, à ce que les agents soient pleinement associés à la démarche. À ce titre, vous mettrez en place un dispositif de consultation des agents et créerez une communauté de travail pour préciser, compléter et amplifier les actions proposées. Les propositions issues de cette démarche participative viendront enrichir le plan ministériel.

Viendront également compléter le plan ministériel les actions issues des plans régionaux qui seront élaborés et mis en œuvre à votre initiative.

Comme pour le plan précédent, le plan 2015-2020 fera l'objet d'un suivi annuel fondé sur une série d'indicateurs avec remise d'un bilan au 31 mai de chaque année au délégué interministériel au développement durable.

C. – Enfin, dans la continuité des années précédentes, vous réaliserez un bilan des actions éco et socio responsables que vous avez menées au cours de l'année 2014. Ce bilan servira d'état de référence pour le futur PMAE 2015-2020. Les modalités techniques de collecte des données et indicateurs nécessaires à la production de ce bilan ont été adressées aux correspondants plan administration exemplaire (COPAE).

D'une manière générale, je vous rappelle que les correspondants centraux et régionaux du plan administration exemplaire (COPAE), qui ont été nommés dans le cadre du plan précédent, ont vocation et compétence pour assurer l'ensemble de ces travaux. Ils sont ainsi en capacité de créer et d'animer la communauté de travail, d'être force de proposition, d'animer les actions de votre plan et enfin, d'en assurer le suivi et le rendu compte.

Ils assurent la coordination pour les services relevant du périmètre des deux ministères aux niveaux régional, interrégional et interdépartemental. Les DIR, DIRM, ENTE, CVRH sont à ce titre dans la zone de gouvernance de la DREAL et les DM dans celle de la DEAL. De même, les correspondants centraux ou régionaux resteront les interlocuteurs relais du bureau de l'intégration du développement durable dans les politiques de soutien (SG/SPSSI/PMFAD 1), qui a en charge la coordination générale des plans d'actions et le suivi du PAE.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



Il est à noter que les membres de ce réseau ont été informés du lancement de l'ensemble des opérations relevant de la présente note. Ils disposent de toutes les informations réglementaires et techniques pour concevoir et piloter dans votre ressort les plans d'action et, s'agissant de la collecte des données 2014, renseigner ou faire renseigner les différents tableaux ou questionnaires thématiques.

Pour l'ensemble de ces directives, toute information utile peut être obtenue auprès de la boîte fonctionnelle : pmfad1.spssi.sg@developpement-durable.gouv.fr ainsi que sur le site métier « administration et fonctionnement exemplaires » :

http://achat.metier.i2/plan-ministeriel-administration-exemplaire-pmae-r501.html et http://achat.metier.i2/preparation-du-bilan-pae-resultats-2014-du-medde-r490.html

Je vous remercie de votre implication personnelle et compte sur la mobilisation de vos agents pour mettre en œuvre le plan d'action 2015 ainsi que celui prévu pour la période 2015-2020 qui consacreront l'un et l'autre l'engagement de nos ministères dans la transition écologique et énergétique.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 26 mars 2015.

Pour les ministres et par délégation : *Le secrétaire général,* F. Rol-Tanguy





ANNEXE 1







ADMINISTRATION EXEMPLAIRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. administration zéro gaspillage

> Ségolène Royal lance un plan d'action pour un ministère de l'Écologie exemplaire

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux :

- diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre
- diviser par deux la consommation énergétique finale entre 2012 et 2050 ;
- réduire de 50 % à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge ;
- 25 % de papier recyclé à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- mettre en place, avant le 1er septembre 2016, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales:
- généraliser le tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025.

Les ministères doivent être exemplaires dans cette transition, afin que tous les acteurs se sentent encouragés à s'engager, à leur échelle, dans une démarche analogue. Dès maintenant, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lance un ensemble d'actions concrètes, collectives et individuelles, et élabore de façon participative un plan d'action sur la période 2015-2020.

> SÉGOLÈNE ROYAL. MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE





Des engagements collectifs, DES ÉCOGESTES AU QUOTIDIEN

POUR FAIRE DU MINISTÈRE UN TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Objectif: économiser 20 à 30 % de l'énergie, le plus vite possible

- Le ministère achète les ampoules les moins énergivores (LED, etc.).
- Un système de capteurs ou d'extinction automatique garantit que les lumières sont toutes éteintes la nuit. Le personnel chargé de veiller sur les bâtiments le soir est formé pour signaler tout dysfonctionnement.
- Toutes les rénovations lourdes portant sur des bâtiments de l'État occupés par le ministère comprennent un volet performance énergétique et un volet performance
- carbone: plus aucun simple vitrage, isolation des parois opaques, toits préférentiellement végétalisés et achat de chaudières à haute performance environnementale.
- Une campagne d'information est conduite auprès des agents pour les sensibiliser aux économies d'énergie, par exemple en apposant une affichette sur les écousages à proximité des appareils collectifs.
- La nuit et le week-end, la température est abaissée à 17 °C dans les bureaux.

LES ÉCOGESTES **AU QUOTIDIEN**

- > Lorsque la batterie de mon téléphone ou de mon ordinateur portable est chargée, je débranche le cordon d'alimentation pour économiser la durée de vie de la batterie et réduire la consommation d'énergie.
- > J'éteins complètement mon ordinateur et mon écran le soir en partant (je ne les laisse pas en mode veille. qui consomme 20 à 40 % du mode actif). Dans la journée, sur un ordinateur fixe comme sur un portable, j'active le gestionnaire de veille d'écran pour économiser jusqu'à 60 % de sa consommation.
- > J'éteins systématiquement la lumière en quittant une pièce inoccupée (bureau, salle de réunion).
- > Un courriel de 1 Mo équivaut à l'émission de 19 g de CO, avec un seul destinataire, de 73 g avec 10 destinataires : je restreins le nombre et le poids de pièces jointes de mes
- courriels et je privilégie l'envoi d'un lien internet; plus c'est lourd et plus ca émet de CO, !
- > Je supprime mes anciens courriels et fichiers : leur stockage dépense de
- > Je prends l'escalier le plus souvent possible.

Ă POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

- Un site internet de covoiturage est mis en place dans
- Pour les trajets urbains, tous les services du ministère sont équipés en véhicules électriques. En administration centrale, tous les véhicules neufs sont électriques. La ministre se déplace en ville en véhicule électrique.
- Les principaux sites du ministère s'équipent d'au moins trois infrastructures de recharge pour les véhicules électriques du service.
- Des places de stationnement sont réservées en priorité aux agents qui pratiquent le covoiturage ou qui utilisent un véhicule électrique lorsqu'il ne leur est pas possible

de recourir aux transports collectifs.

- Une formation à l'écoconduite est proposée à tout agent autorisé à conduire un véhicule administratif ou utilisant son véhicule personnel dans le cadre de sa mission administrative
- Le nombre d'heures de visioconférence augmente de 30 % pour diminuer les déplacements et leurs effets sur la santé ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.
- Tous les services disposent d'un parc de vélos (notamment électriques) pour les déplacements professionnels courts et d'installations favorisant l'usage du vélo (emplacements sécurisés, vestiaires, douches).

LES ÉCOGESTES **AU QUOTIDIEN**

- > Pour tous les déplacements en ville, je privilégie la marche, le vélo et les transports en commun.
- > Si je dois absolument utiliser la voiture, j'adopte une conduite écoresponsable : ma consommation de
- carburant peut ainsi être réduite de 10 à 40 %.





🍟 POUR UN MINISTÈRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Objectif : -20 à -30 % de dépenses d'énergie et de fournitures, le plus vite possible

- Le tri sélectif des déchets avec apport individuel dans des conteneurs collectifs est mis en place en administration centrale.
- Les services du ministère achètent 25% de papier recyclé non ou peu blanchi.
- Tout document ou correspondance doit être imprimé en recto verso. Les imprimantes et photocopieuses du ministère sont configurées ainsi par défaut.
- Tous les restaurants administratifs gérés par le minis-
- tère trient leurs déchets alimentaires. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire est affiché dans les lo-
- Le personnel de restauration est formé à la lutte contre le gaspillage et au traitement des déchets alimentaires en vue de leur valorisation.
- Une tasse est fournie à chaque agent, en vue de supprimer la fourniture de gobelets par les distributeurs de hoissons

LES ÉCOGESTES **AU QUOTIDIEN**

- > Je me sers de ma tasse personnelle pour les boissons prises au distributeur et pour les moments conviviaux entre collèques.
- > Pour lutter contre le gaspillage alimentaire au restaurant administratif, je précise au serveur la quantité
- que je souhaite et je ne prends que le pain que je suis sûr de manger.
- > J'imprime en recto verso et deux pages par feuille. J'utilise l'aperçu avant impression pour éviter les mauvaises surprises.
- > J'adhère au tri sélectif avec apport individuel dès qu'il est mis en place.
- > J'emploie les enveloppes à usages multiples pour le courrier interne.
- > Je signale à la documentation qu'une revue papier ne m'intéresse pas ou plus, même si elle est gratuite.
- > Je réutilise ou mets à disposition du secrétariat les chemises de classement.
- reliures de publication et fournitures.
- > J'utilise du papier recyclé peu ou pas blanchi.
- > Si je constate une fuite d'eau, je préviens les moyens généraux.



POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

- Zéro pesticide dans les espaces verts : seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts.
- La restauration collective propose au moins 15% de produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.







































UN PROCESSUS participatif et dynamique

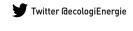
Les actions sont mises en œuvre immédiatement pour amorcer la dynamique.

Les agents sont invités à proposer de nouvelles actions sur le site intranet du ministère. Toutes les idées sont les bienvenues! Une synthèse des idées, regroupées par thème, sera mise en ligne d'ici le 31 mars 2015 et un espace de partage et d'échange sera pérennisé.

Sur chaque site du ministère, une communauté de travail *Ministère exemplaire pour la transition écologique, zéro gaspillage* est mise en place dès février pour préciser, compléter et amplifier les actions proposées, sous l'impulsion des correspondants centraux et régionaux du plan administration exemplaire. Un référent, spécialement formé, est nommé dans chaque service ou chaque étage suivant la configuration de l'implantation. Il participe au suivi interne de la démarche. L'encadrement est spécialement sensibilisé et mobilisé.

Cette dynamique facilitera par la suite la coconstruction du plan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020. Les résultats de ces travaux sont mis en valeur sur le site intranet du ministère.

Les agents seront régulièrement informés des résultats de leur mobilisation (évolution des factures d'énergie et d'eau, des performances de tri...).





Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure 246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22







ANNEXE 2



Paris, le 17 février 2015

Lo Premier Ministre

Nº 5769/SG

à.

Mesdames et messieurs les ministres Monsieur le secrétaire général du Gouvernement

<u>Objet</u>: Instruction relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

Dans la double perspective du vote du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et de la présidence française de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques en 2015 (COP21), la crédibilité du Gouvernement repose d'abord sur sa propre exemplarité environnementale. Je souhaite donc que l'État fasse ses preuves.

J'ai pour cela demandé à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'élaborer un projet de plan interministériel « Administration exemplaire ».

Je vous demande de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, qui vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Vous bâtirez un « plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015-2020, afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique que vous adopterez. Elles concerneront d'abord le fonctionnement de vos services et, dans un second temps, celui des établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents se trouvant sous votre tutelle. Les services du Premier ministre sont responsables de la mise en œuvre de ce plan pour les directions départementales interministérielles.

Votre plan ministériel d'administration exemplaire ciblera de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement de votre administration, regroupés dans les catégories suivantes :

- 1. Economies d'énergie
- 2. Mobilité durable
- 3. Economies de ressources et réduction des déchets
- 4. Préservation de la biodiversité





Par ailleurs, votre plan pourra traiter des impacts sociaux et sociétaux que vous avez déjà explorés au cours de la période 2008-2014, dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée.

Vous bâtirez ce plan pour le 30 juin 2015 et l'adresserez au commissariat général au développement durable (CGDD). Il fera l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs. Le résultat de ce suivi sera adressé au 31 mai de chaque année au CGDD. La transposition du plan par les opérateurs sous tutelle de votre ministère interviendra d'ici le 31 décembre 2016.

Il conviendra que tous les agents de vos administrations qui le souhaitent soient pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan dans la durée, afin d'en enrichir le contenu, d'adapter les nouvelles pratiques à chaque contexte ministériel et de garantir sa pleine application par l'engagement de tous. Vous mettrez en œuvre, à cette fin, un processus de consultation ouverte.

Des ressources, issues d'un important travail interministériel, notamment le plan national d'action pour des achats publics durables 2015-2020, seront mises à votre disposition sur le site extranet collaboratif de l'Administration exemplaire pour vous permettre d'élaborer vos plans ministériels d'administration exemplaire.

L'accompagnement collectif sera développé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, au sein d'un comité de pilotage « administration exemplaire » associant les ministères et sous forme de groupes de travail techniques, guides, lettres d'information électronique, intranet-internet ou formations. Un dispositif de « revue par les pairs » sera expérimenté et les préfets de région seront encouragés à animer une politique locale de responsabilité sociétale des administrations.

Les services d'inspection et de contrôle intégreront dans leurs revues du fonctionnement des administrations et des établissements publics et opérateurs de l'Etat des vérifications liées à leur politique d'administration exemplaire.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour la mise en œuvre de ce plan et pour que nous poursuivions résolument l'engagement de notre pays en faveur de la transition écologique et énergétique.

/

Manuel VALLS

 $^{^{1}\,\}underline{\text{https://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/cgddadministrationexemplaire/dashboard.}$





ANNEXE 3

CALENDRIER GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE PRINCIPAUX JALONS

Le calendrier est le suivant:

A. – Pour le plan d'action « administration exemplaire pour la transition énergétique, administration zéro gaspillage » 2015

Avril, juillet et octobre 2015: suivi trimestriel par le secrétariat général des principaux engagements collectifs du plan d'action, pour des situations arrêtées au 31 mars, 30 juin et 30 septembre 2015.

Le 15 octobre 2015 : fourniture par les services d'une synthèse de l'état d'avancement du plan d'action au 30 septembre 2015.

Le 15 novembre 2015 : remise par le secrétaire général d'une synthèse nationale à la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

B. - Pour LE PMAE 2015-2020

Le 19 mars 2015, réunion des COPAE centraux et régionaux pour un séminaire de travail «construisons ensemble le PMAE 2015-2020 ».

Mars avril mai: travaux en sous-groupes thématiques sur les axes prioritaires dégagés lors du séminaire (au travers d'un site collaboratif et de réunions en audio et visioconférence).

Fin mai,: 2° séminaire des COPAE pour une synthèse des travaux avant la finalisation du plan par le secrétariat général.

Le 30 juin 2015 : remise du PMAE 2015-2020 au commissaire général au développement durable par le secrétaire général.

C. - Pour le bilan 2014 du plan administration exemplaire

Le 15 avril 2015: production des données quantitatives (tableurs et questionnaires).

Le 30 avril 2015: fourniture des synthèses régionales et des bonnes pratiques.

Le 31 mai 2015: finalisation du bilan 2014 par le secrétariat général servant d'état de référence au PMAE 2015-2020.